



Informaticien/ne d'entreprise CFC, abrogation, édicition

Remplace: INFOformation&profession «Informaticien/ne d'entreprise CFC, abrogation, en procédure d'audition» du 27.09.2023.

Informaticien/ne d'entreprise CFC

SWISSDOC 0.561.51.0, 5.561.7.0, n° 88614

Durée de la formation: 4 ans

Abrogation

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale a été abrogée comme suit:

Audition: 19 septembre 2023

Édicition: 22 novembre 2023

Abrogation: 1^{er} janvier 2024

Lors de la révision du CFC d'informaticien/ne en 2020, la commission compétente pour le développement professionnel et de la qualité a décidé de dissoudre l'ancienne orientation Informatique d'entreprise. Les compétences opérationnelles de cette orientation sont largement couvertes par les profils professionnels d'opérateur/trice en informatique CFC et d'informaticien/ne CFC, orientation développement d'applications. Le maintien en tant que profil professionnel unique d'informaticien/ne d'entreprise CFC a été convenu avec les cantons dans la phase finale de la révision, à titre de compromis, afin d'accorder plus de temps pour la transition. Le changement est maintenant terminé.

L'ordonnance pour l'abrogation, y compris les dispositions transitoires, est publiée sous www.fedlex.admin.ch.